

Horaires 7P-11S

Généralités

Les horaires étant particuliers à chaque classe, et même parfois, à chaque élève, ceux-ci sont distribués en début d'année par les titulaires de classe.

L'horaire journalier des élèves comporte un maximum de 8 périodes. Même s'il couvre normalement les périodes 1 à 5 et 8 à 11, il n'est pas obligatoirement régulier. Pour ces raisons, le début ou la fin d'une demi-journée ne coïncide pas forcément avec la première ou la dernière période.

L'horaire des élèves ne peut pas comporter de « trou » entre deux périodes d'enseignement.

7P-11S					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 - 9h55					
<i>Récréation</i>					
10h15 – 11h50					
<i>Pause de midi et cours d'éducation physique</i>					
13h45 – 16h55					

A leur arrivée dans l'enceinte scolaire, les élèves attendent la sonnerie pour entrer dans le bâtiment (7h25 ou 8h15 le matin, 13h40 ou 14h30 l'après-midi). Ils se tiennent dans les zones autorisées.

Pendant les récréations de 9h55, les élèves sont tenus de rester dans les préaux désignés à cet effet. A la fin des cours de la matinée et à la fin des cours de l'après-midi, les élèves quittent l'enceinte scolaire sans délai.

En cas d'absence de l'élève, les parents sont tenus d'informer le secrétariat dès 7h15 au 021 557 11 11.